CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Délégation chasse et pêche - 5ème répartition - subventions aux associations.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 55 000 € soit 27 000 € en fonctionnement et 28 000 € en investissement.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée